



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Contrat de ville - baisse des dotations prévention des violences faite au femme

Question écrite n° 10139

### Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet alerte M. le ministre de la cohésion des territoires sur les raisons de la baisse des subvention au titre des contrats de ville pour les associations de prévention des violences faites aux femmes. À l'échelle du territoire de la communauté urbaine d'Arras, le nombre de permanences du CIDF a connu un baisse significative du fait de la baisse des dotations au titre des contrats de ville. Aussi, elle souhaiterait connaître les raisons de cette baisse.

### Texte de la réponse

Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) sont des associations loi de 1901 agréées par l'État pour une durée de trois années aux fins de mettre à disposition des femmes et des familles toutes informations utiles tendant à promouvoir les droits des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et préjugés sexistes. L'action de ces centres s'avère tout à fait essentielle, puisqu'en 2018 le réseau des 103 CIDFF agréés sur tout le territoire et constitué de 1160 permanences (lieux) d'informations sur les droits, dont 393 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, a permis de traiter 963 066 demandes d'informations individuelles et d'informer 326 554 personnes, dont 71,8% de femmes. Le soutien de ce réseau demeure une des priorités du gouvernement, qui a érigé l'égalité entre les femmes et les hommes au rang de grande cause du quinquennat. Ainsi, sur le plan budgétaire, le réseau des CIDFF a bénéficié en 2017, de 1,2 M€ de subventions. Ce soutien à l'action des CIDFF sera prolongé et poursuivi avec une volonté de renforcement et d'amélioration du maillage territorial. Concernant le CIDFF d'Arras, la diminution de subvention citée ne relève pas de l'État mais de la communauté urbaine d'Arras. Le financement de l'État accordé au CIDFF d'Arras a été augmenté en 2018 pour atteindre la somme de 17 603 euros. Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations attache un intérêt tout particulier à soutenir les associations de terrain qui accompagnent les victimes au quotidien. Ainsi, en 2018 les subventions allouées sont en forte hausse, de 21,3%, pour atteindre plus de 5M€. Par ailleurs, 530M€ seront consacrés aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes en 2019, dans le cadre de la grande cause du quinquennat du Président de la République.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Maquet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10139

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Cohésion des territoires](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 juillet 2018](#), page 5659

**Réponse publiée au JO le :** [18 décembre 2018](#), page 11786